







AVIS de COURSE

NATIONAL VAURIEN – Grade 4 CLASSIQUE VAURIEN – Grade 5A 14 & 15 septembre 2024

Centre Nautique de Roscanvel Le Fortin du port – 29570 Roscanvel

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
- 1.3 les règles de classe des Vauriens
- 1.4 les règlements fédéraux
- 1.5 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après 18 h 00 le 31 août 2024.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique sur le site du Centre Nautique de Roscanvel

qui sera la tableau officiel et le tableau officiel complet JURY (convocations, décisions, etc...) à l'adresse suivante https://www.centrenautiquederoscanvel.fr/

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse https://www.centrenautiquederoscanvel.fr/r%C3%A9gates/national-classique-vaurien/tableau-officiel/

Une version « papier » du tableau officiel sera ffichée sur site. En cas de contestation, si elle existe, c'est la version « numérique » du tableau officiel qui prévaut.

3.2 [DP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- **4.1** <u>La régate « National Vauriens »</u> est ouverte à tous les bateaux de la classe VAURIEN en conformité avec les règles de la classe.
 - <u>La régate « Classique Vaurien »</u> est ouverte à tous les bateaux de la classe VAURIEN répondant à la jauge des voiles antérieure à 2009 et en conformité avec les règles de classe.

Une attention particulière pourra être apportée au respect des règles de sécurisation des bateaux (notamment concernant la flottabilité des bateaux bois), ainsi que sur l'identification des numéros de voiles, ceci en conformité avec les règles de classe.

La régate NATIONAL & CLASSIQUE VAURIEN est ouverte aux membres à jour de leur cotisation à l'AS VAURIEN France pour l'année 2024. Cette règle s'applique soit à un des membres de l'équipage, soit au propriétaire du bateau. Pour tout non-membre, l'adhésion à l'AS VAURIEN France sera requise selon les conditions exprimées sur le site de l'AS VAURIEN France https://www.asvaurien.fr/, rubrique L'Association / Adhésion-Cotisation. Le participant deviendra de fait membre de l'association, et à ce titre, recevra les documents que cette association lui doit : certificat de conformité, documentations, règlements et conseils, ainsi que l'accès à l'ensemble des ressources et adresses disponibles. Pour toute information : contact@asvaurien.fr

En cas de première participation au National/Classique Vaurien, l'adhésion pour l'année en cours est offerte.

- **4.2** Documents exigibles à l'inscription :
- **4.2.1** a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou
 - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
 - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
 - b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

Nota: Pour ceux qui courent uniquement en 5A, le certificat médical n'est plus obligatoire.

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de conformité. Pour la classe VAURIEN, l'AS VAURIEN France a autorité pour délivrer ce certificat lors de la manifestation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.3 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en ligne sur le site du CNRoscanvel avant le

Lien d'inscription:

- **4.5** Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes dans les limites du raisonnable

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits d'inscription sont les suivants :

Classe	Droits
VAURIEN / VAURIEN CLASSIQUE	50 € par bateau

5.2 Autres frais : Dîner des équipages le 14 septembre : 20 € par personne.

6 PUBLICITE

6.1 [DP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription, jauges et contrôles :

Date	De	À
Samedi 14 septembre	08 h 00	10 h 00

8.3 Jours de course :

Date	1 ^{er} signal d'avertissement
14 septembre	12 h 00
15 septembre	10 h 30

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14 h 30.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de conformité valide. [DP]
- **9.3** Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

11 LIEU

- **11.1** L'Annexe 1 au présent avis de course fournit le plan du lieu de l'épreuve.
- 11.2 L'Annexe 2 au présent avis de course à l'AC indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

Les parcours seront de type construit et raid.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour la ou les classes **VAURIEN et VAURIEN CLASSIQUE**, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

- **14.2** Pour National VAURIEN, et Classique VAURIEN, 2 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.
- **14.3** a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
 - b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

- Aux premier, deuxième et troisième du « National VAURIEN »

- Aux premier, deuxième et troisième de la « Classique VAURIEN »
- Le prix spécial Vaurien Tradition (gréement bois ou foc non-basculé)
- Le prix « Esprit Vaurien » (hautement subjectif)

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter

Centre Nautique de Roscanvel

Le Fortin du port – 29570 – Roscanvel

Tél: 02 98 27 41 59 - Courriel: cnroscanvel29@gmail.com

Olivier Le Gall, Président, 06 73 99 52 02

AS Vaurien France:

www.asvaurien.fr

Patrice Bourdon, secrétaire, 06 61 05 49 24

. contact@asvaurien.fr

Olivier Bourlier, adhérent local AS Vaurien, 06 63 41 58 99

olivierbourlier@gmail.com

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024 translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to RRS 25.1 (Notice of race, sailing instructions and signals):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to RRS 64.4 (Decisions on protests concerning class rules):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to RRS 67 (Damages):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70. 5** (Appeals and requests to a national authority):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (Exclusion of boats or competitors)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(*) FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to RRS 88.2 (Changes to prescriptions):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Protest committee):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf

Annexe 1 à Avis de course National Vaurien et Classique Vaurien CNR 14 & 15 septembre 2024

Roscanvel – Le bourg et le port



Annexe 2 à Avis de course National Vaurien et Classique Vaurien CNR 14 & 15 septembre 2024

Zone de navigation en bleu clair

